



Athéna Banques Janvier 2019

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A1 / Fitch : A / Standard & Poor's : A+⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Athéna Banques Janvier 2019 est un placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée maximale d'investissement : 10 ans et 14 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Période de commercialisation : Du 21 novembre 2018 au 31 janvier 2019.** La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de **Athéna Banques Janvier 2019** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0013380292**

Communication à caractère publicitaire destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Athéna Banques

Janvier 2019

EN QUELQUES MOTS

Athéna Banques Janvier 2019 est un placement d'une durée maximale d'investissement de 10 ans et 14 jours, qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ↳ La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx® Banks (« L'Indice »), indice représentatif du marché bancaire européen. Cet indice est calculé dividendes non réinvestis.
- ↳ Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 5 % par semestre écoulé (soit 10 % par année écoulée), si du semestre 2 à 19, à une Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ↳ À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - ✓ Un remboursement du Capital Initial, majoré d'un gain final de 100 %, soit 5 % par semestre écoulé, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
 - ✓ Un remboursement du Capital Initial, majoré d'un gain final de 50 %, soit 2,50 % par semestre écoulé, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
 - ✓ Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance **Athéna Banques Janvier 2019**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Le titre de créance est soumis au risque de défaut ou de faillite de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 31 janvier 2019 jusqu'à la Date d'Échéance (le 14 février 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 31 janvier 2019 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Athéna Banques Janvier 2019** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Athéna Banques Janvier 2019** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 31 janvier 2019.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- Du semestre 2 à 19, si à une Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère **l'intégralité de son Capital Initial**.
- Du semestre 2 à 19, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 5 %⁽¹⁾ par semestre écoulé**, soit 10 % par année écoulée.
- À l'échéance des 20 semestres (soit 10 ans), si **Athéna Banques Janvier 2019** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 100 %⁽¹⁾, soit 5 % par semestre écoulé**.
- À l'échéance des 20 semestres (soit 10 ans), si **Athéna Banques Janvier 2019** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 50 %⁽¹⁾, soit 2,50 % par semestre écoulé**.

INCONVÉNIENTS

- **Athéna Banques Janvier 2019 présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation d'**Athéna Banques Janvier 2019** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 2 à 20 semestres, soit 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 5 % par semestre écoulé**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvesti.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie en cours de vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et absence de faillite, de défaut de paiement ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL DÈS LE 2^e SEMESTRE

Du semestre 2 à 19, si à une Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 5 % PAR SEMESTRE ÉCOULÉ (SOIT 10 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE)
(SOIT UN TRA BRUT⁽²⁾ MAXIMUM DE 9,61 %⁽⁴⁾)
(SOIT UN TRA NET⁽³⁾ MAXIMUM DE 8,52 %⁽⁴⁾)

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, **Athéna Banques Janvier 2019** s'arrête automatiquement ; sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 31 janvier 2029, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 14 février 2029 :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 100 % (SOIT 5 % PAR SEMESTRE ÉCOULÉ)
(SOIT UN TRA BRUT⁽²⁾ DE 7,14 %)
(SOIT UN TRA NET⁽³⁾ DE 6,07 %)

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 14 février 2029 :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 50 % (SOIT 2,50 % PAR SEMESTRE ÉCOULÉ)
(SOIT UN TRA BRUT⁽²⁾ DE 4,12 %)
(SOIT UN TRA NET⁽³⁾ DE 3,08 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 14 février 2029 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.
(SOIT UN TRA BRUT⁽²⁾ INFÉRIEUR À -4,96 %)
(SOIT UN TRA NET⁽³⁾ INFÉRIEUR À -5,91 %)

⁽¹⁾ Le remboursement automatique anticipé ne relève pas de votre choix. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux Dates d'Observation Semestrielle et est donc réalisé automatiquement sans intervention de votre part.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 10 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (2^e semestre).

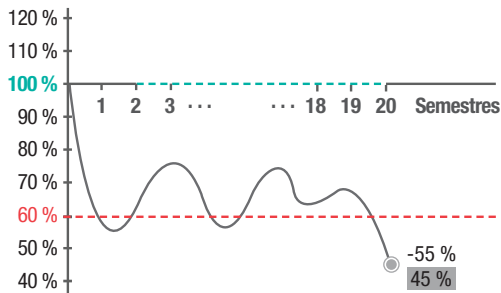
Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Semestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Semestrielle, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Athéna Banques Janvier 2019 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Semestrielle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LE 20^e SEMESTRE (SUPÉRIEURE À 40 %)

Niveau de l'indice



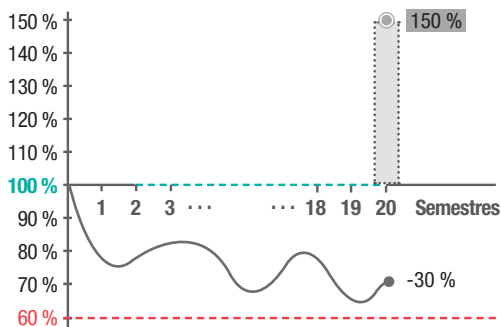
À chaque Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des semestres écoulés.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : -7,64 % (identique à celui de l'Indice)
TRA net⁽²⁾ : -8,56 %

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LE 20^e SEMESTRE (INFÉRIEURE À 40 %)

Niveau de l'indice



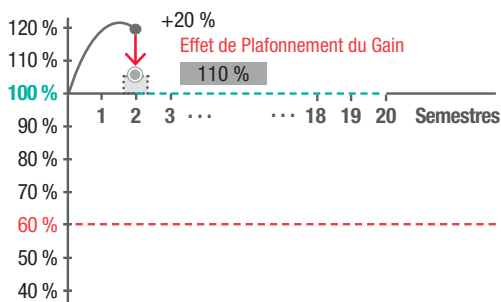
À chaque Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des semestres écoulés.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain de 50 %, soit 2,50 % par semestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance, il est remboursé à 150 % contre 70 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 150 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : 4,12 % (contre -3,49 % pour l'Indice)
TRA net⁽²⁾ : 3,08 %

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

Niveau de l'indice



À la 1^{re} Date d'Observation Semestrielle, le 31 janvier 2020, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 10 % au titre du nombre de semestres écoulés. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain), il est remboursé à 110 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 110 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : 9,61 % (contre 19,19 % pour l'Indice)
TRA net⁽²⁾ : 8,52 %

● Performance de l'Indice --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement (100 %) ■ Gain
 ● Niveau de remboursement du support - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)

Information importante : la valorisation d'Athéna Banques Janvier 2019 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Semestrielles, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

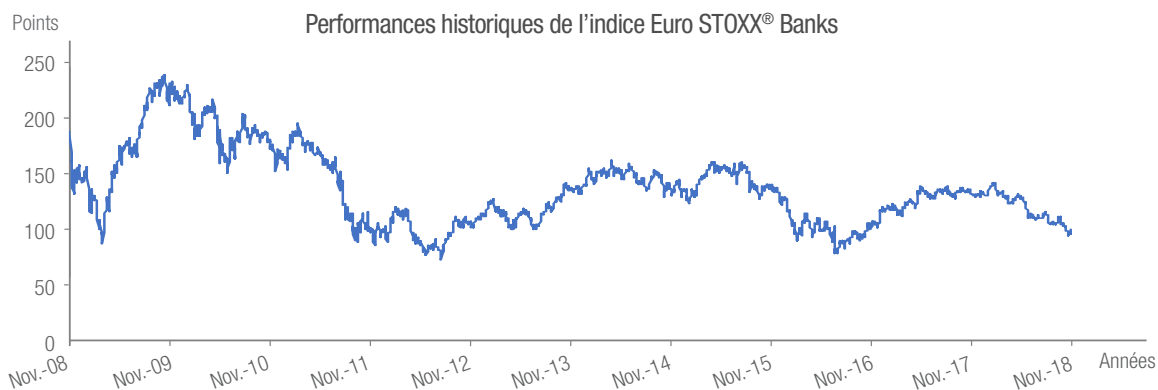
⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice Euro STOXX® Banks est composé de 29 valeurs bancaires présentes dans l'indice EURO STOXX® 600. L'indice Euro STOXX® Banks est un indice sectoriel où les valeurs sont pondérées par la capitalisation boursière. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.STOXX.com). Cet Indice est calculé dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'Indice).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



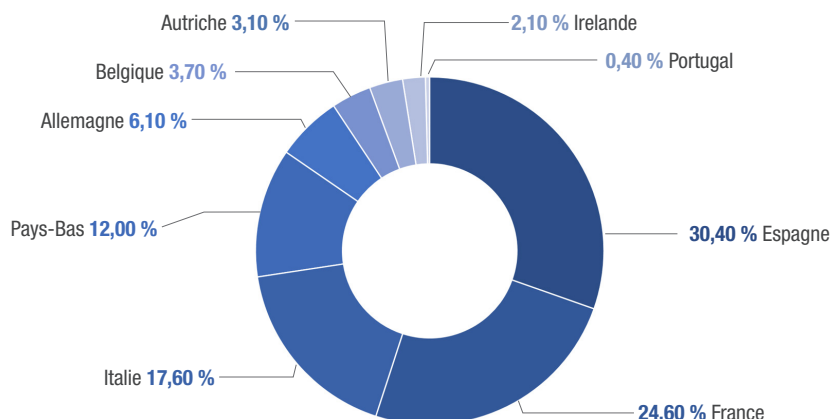
Source : Market Map, au 7 novembre 2018.

COMPOSITION DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS

6 / 8

Code Bloomberg	Nom	Pays	Code Bloomberg	Nom	Pays
ABN NA	ABN AMRO Group	Pays-Bas	DBK GY	Deutsche Bank	Allemagne
AIBG ID	AIB Group	Irlande	EBS AV	Erste Group Bank	Autriche
BBVA SQ	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	Espagne	FBK IM	FinecoBank Banca Fineco	Italie
AMI IM	Banco BPM	Italie	INGA NA	ING Group	Pays-Bas
BCP SW	Banco Comercial Portugues	Portugal	ISP IM	Intesa Sanpaolo	Italie
SAB SQ	Banco de Sabadell	Espagne	KBC BB	KBC Group	Belgique
SAN SQ	Banco Santander	Espagne	MB IM	Mediobanca	Italie
BKIR ID	Bank of Ireland Group	Irlande	KN FP	Natixis	France
BKIA SQ	Bankia	Espagne	RBI AV Equity	Raiffeisen Bank International	Autriche
BKT SQ	Bankinter	Espagne	GLE FP	Société Générale	France
BNP FP	BNP Paribas	France	UBI IM	Unione di Banche Italiane	Italie
CABK SQ	CaixaBank	Espagne	UCG IM	Unicredit	Italie
CBK GY	Commerzbank	Allemagne			
ACA FP	Crédit Agricole	France			

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Stoxx, dernière publication au 28 septembre 2018.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A au 9 novembre 2018). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013380292
Valeur Nominale	1 000 €
Durée maximale d'investissement	10 ans et 14 jours
Sous-jacent	Indice Euro STOXX® Banks (code ISIN : EU0009658426, code Bloomberg : SX7E index), calculé dividendes non réinvestis.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Période de commercialisation	Du 21 novembre 2018 (9h00 CET) au 31 janvier 2019 (17h00 CET)
Date d'Observation Initiale	31 janvier 2019
Date d'Émission	21 novembre 2018
Date d'Observation Semestrielle	31/01/2020 ; 31/07/2020 ; 01/02/2021 ; 02/08/2021 ; 31/01/2022 ; 01/08/2022 ; 31/01/2023 ; 31/07/2023 ; 31/01/2024 ; 31/07/2024 ; 31/01/2025 ; 31/07/2025 ; 02/02/2026 ; 31/07/2026 ; 01/02/2027 ; 02/08/2027 ; 31/01/2028 ; 31/07/2028.
Date de remboursement automatique anticipé	14/02/2020 ; 14/08/2020 ; 15/02/2021 ; 16/08/2021 ; 14/02/2022 ; 15/08/2022 ; 14/02/2023 ; 14/08/2023 ; 14/02/2024 ; 14/08/2024 ; 14/02/2025 ; 14/08/2025 ; 16/02/2026 ; 14/08/2026 ; 15/02/2027 ; 16/08/2027 ; 14/02/2028 ; 14/08/2028.
Date d'Observation Finale	31 janvier 2029
Date d'Échéance	14 février 2029 en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice à la Date d'Observation Initiale
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,45 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère publicitaire est établi sous l'entière responsabilité de Eurocap Finance qui commercialise le produit Athéna Banques Janvier 2019. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Athéna Banques Janvier 2019 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Athéna Banques Janvier 2019 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 19 novembre 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX

L'Euro STOXX® Banks ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 040 461 747,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

